N° d'épreuve FFM : 640 Organisateur technique : Jean-Marc GUELLER

Club : MC EVASION 55 Email : jean-marc.gueller@wanadoo.fr

Date: 21 août 2022 Téléphone: 03 29 90 00 66

Lieu Commercy

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon général à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 est disponible sur http://liguemotograndest.fr/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

AFFECTATION	N° LICENCE	NOM PRÉNOM	DÉSIGNATION
Directeur de course	OFF 014513	M. LAROSE Didier	LMGE
Délégué LMGE/Président du Jury	OFF 007301	M. COSTICH Michel	LMGE
Membre du Jury	OFF 150708	M. SIMON Alain	LMGE
Membre du Jury	OFF 070523	M.ROSSATO Aline	LMGE
Commissaire technique responsable	OFF 283300	M. KAMMER Didier	LMGE
Commissaire technique			
Commissaire technique			
Responsable du chronométrage	OFF 340450	M. DOLLAT Véronique	LMGE
Chronométreur			
Responsable des transpondeurs			

ARTICLE 3 CATÉGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 (article 3.3) et sur https://inscriptions.liguemotograndest.fr/ Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMGE au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo la semaine suivante. A défaut, une facture d'un montant de 100€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception.

CATÉGORIE	TYPE DE CHAMPIONNAT	DESCRIPTION	LICENCE
Championnat Excellence	Grand Est	Age 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée de 125cc à 500cc	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Championnat 125cc 2T	Grand Est	Age 13 ans mini Cylindrée 125cc 2T	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Championnat 85cc	Grand Est	Age de 9 à 15 ans Cylindrée 85cc	NJ / NCO / LUE / INTER
Championnat 65cc	Grand Est	Age de 7 à 11 ans Cylindrée 65cc	NJ1 / NJ2 / NJ3
Trophée 250cc	Grand Est	Age 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée 125cc 2T, 250cc 4T	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Challenge 50cc	Grand Est	Age 6 ans mini Cylindrée de 50cc 2T à 88cc 4T (à partir de 9 ans)	NJ1 / NJ2
Trophée Vétérans, Féminines, Motos Anciennes	Grand Est	Age 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée à partir de 125cc	NJ3C / NCO / LUE / INTER
Championnat Side Car Cross	Grand Est	Age Pilote : 17 ans révolus / Passager 15 ans révolus Cylindrée de 350cc 2T à 750cc 2T < 1000cc 4T	NCO / LUE / INTER NCP (passager)



Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ NON ☐ OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	Dr HUNTZINGER		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	BAR LE DUC	Temps de trajet (en min)	40

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques			
Nom du site		Circuit de la Bergerie COMMERCY		Longueur du circuit	1500
Adresse				Largeur minimum de la piste	6 m
Capacité	Capacité Moto : Capacité Quad/Side-Car :		Largueur de la grille	45 m	
Aux essais	45	Aux essais	30	Longueur de la ligne droite de départ	75 m
En manches	45	En manches	30	Nombre d'Officiels Commissaires de Piste	11

Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'èpreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date: 13.03 10022.	Date: 98 03 2011	Date: 01/06/2022
illoto-Club		Numero: 22/0498
Evasion 55 55300 Buxie	GUE MOTO GRAND EST	ANTAISE DE
JMG Commercy	Maison Régionale des Sports	THE THE PARTY OF T
Tal 00 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70	13, Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	PARIS 2
181 08 10 30 81 88 10 10	Tel: 03.83.18 87 68	
	The state of the s	*